









APPEL A CANDIDATURE

Test d'activité agricole à Robion (Vaucluse, 84)





CONTEXTE ET CONTENU DE LA PROPOSITION

Le dispositif de test d'activité

Le test d'activité agricole a pour objectif de faciliter l'installation :

- ✓ En limitant les investissements
- ✓ En allégeant les démarches administratives/comptables liées à la création et la gestion d'une activité agricole
- En bénéficiant d'un accompagnement global (suivi du projet, suivi technique et tutorat paysan)
- En permettant aux porteurs de projet de valider / réorienter / abandonner le projet d'installation

Cependant:

- x L'entrée en test est validée suite à la présentation de votre projet lors d'une commission d'admission
- x Des investissements peuvent être nécessaires de la part de la personne en test pour compléter l'équipement proposé par l'accueillant
- x Il faut compter plusieurs mois entre le moment où vous manifestez votre intérêt et le moment où le test démarre car il y a un ensemble de décisions à prendre et un cadre à définir impliquant plusieurs personnes / structures

Contexte de la proposition

Le test d'activité est proposé par un pépiniériste qui vient d'arrêter son activité (ci-après nommé « accueillant »). Son activité a duré 15 ans :

- → pépinière hors-sol de variétés fruitières anciennes, provençales et alpines, essentiellement de pommiers et de poiriers, (la seule dans la région à être totalement dédiée aux variétés locales)
- → achat des porte-greffe à des pépinières locales et greffons fournis par le PNR du Luberon et le PNR du Verdon
- commercialisation aux PNR du Luberon et du Verdon, et à des particuliers sur différentes Fêtes des plantes

L'accueillant foncier souhaite proposer du test afin:

- → de valoriser la pépinière, le travail effectué depuis 15 ans, le réseau développé,
- → s'inscrire dans une dynamique de transmission

La pépinière n'a jamais reçu de produit phytosanitaire, il est demandé de s'inscrire dans le même type de pratique.

Localisation	La pépinière est située à Robion, village d'environ 4500 habitants, situé au pied du Luberon, à 8km de Cavaillon et à 30km d'Avignon.
Parcelles proposées	Possibilités :
	→ Reprise de l'activité existante sur les deux aires de cultures en place, une de 20mx15m (divisée en 2 zones) et une de 30mx15m (divisée en 4 zones).
	→ Possibilité de développer l'activité existante : 5 000 m2 de prairie sont également disponibles et peuvent être aménagés soit en aires de culture supplémentaires pour la pépinière soit porter des cultures de pleine terre (dans les limites du système d'irrigation).
	→ Une aire gravillonnée de 20mx20m pourrait également être remise en état et mise en culture
Accès à l'eau	Les parcelles sont desservies par le Canal de l'Isle avec 6 kilos de pression à la sortie des deux bornes. Mais attention : le canal est en « chômage » de novembre à février.
Irrigation	Les aires de culture sont équipées avec un réseau de mini- asperseurs, une électrovanne par zone et deux programmateurs à pile permettant de dissocier les arrosages sur ces 6 zones.
Stockage	Un tunnel (15x8m2) pour entreposer les engrais, les conteneurs et la table de rempotage.
Matériel pouvant	- Des conteneurs anti-chignon de 1,5 et 3,5 litres
être mis à disposition	- Une table de rempotage et deux tablettes pouvant revevoir de petits conteneurs
	- Petit matériel de greffage (pince à greffer en V et cuve chauffante pour parafinage)
Contreparties pour le foncier et le matériel	Mise à disposition gratuite pour la terre (commodat)
	Participation à la taxe foncière et taxe d'arrosage au prorata de la surface mise à disposition (compter entre 150 et 400 euros / an).
Commercialisation	Jusqu'à l'arrêt de l'activité, l'accueillant commercialisait sa production auprès de deux Parcs Naturels Régionaux (Luberon et Verdon) et participait à plusieurs Fêtes des plantes (une au printemps, les autres à l'automne). Il a observé une demande croissante ces dernières années pour les variétés fruitières typiquement locales. Les contacts pour les Foires aux plantes pourraient être partagés à la personne en test par l'accueillant, si

	le test ne démarre pas dans trop longtemps.
Point de vigilance	L'activité de l'accueillant correspondait, étalé sur une année, à environ 1/4 de temps de travail et 1/4 de rémunération au SMIC. L'accueillant avait d'autres activités, et exerçait son métier de pépiniériste volontairement à temps partiel. Cependant, les aires de culture en place pourraient recevoir un nombre de plants plus important que ce qui était mis en culture chaque année et à plus long terme les 5 000 m2 de prairies permettent d'envisager un développement de l'activité, tout comme la demande croissante pour ce type de production.
Perspectives	A l'issue du test (de 1 à 3 ans, contrat CAPE et commodat de 1 an renouvelable 2 fois), sous réserve du bon déroulement de celui-ci, l'accueillant foncier pourra envisager la possibilité de proposer un bail à ferme.

LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE AU SEIN D'AGRITEST 84

- Le porteur de projet accueilli sur les terres sera en test d'activité au sein du dispositif
 AGRITEST 84.
- Le dispositif de test agricole AGRITEST 84 est composé de quatre partenaires : CFPPA Provence Ventoux, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Mosaïque et ADEAR 84.
- Le test d'activité agricole s'inscrit dans un parcours d'installation progressive et permet de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur nature, sur une durée limitée de un an renouvelable deux fois.
- Au cours du test, la personne porteuse de projet bénéficie : d'un accompagnement global de son projet, de tutorat paysan, de suivi technique.
- Par le biais d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) passé avec la CAE Mosaïque, le dispositif AGRITEST84 permet de tester une activité agricole avec un statut d'entrepreneur à l'essai. Mosaïque assure un hébergement juridique de l'activité et un suivi comptable et administratif.
- La mise à disposition du foncier se fait dans le cadre d'un commodat, c'est-à-dire un prêt, sans contrepartie aucune, établi pour une durée d'une année, et reconduit si le test dure 2 ou 3 ans. La mise à disposition du matériel peut faire l'objet d'une demande de contrepartie (financière, entraide, ...selon le souhait de l'accueillant.e).
- Une convention multipartenariale entre le propriétaire foncier, le dispositif AGRITEST84 et la personne en test est rédigée dans l'objectif de fixer les termes de mise à disposition du foncier, du matériel agricole et des éléments bâtis. Le test ne peut commencer que lorsque cette convention a été signée.

Pour plus de renseignement sur le test d'activité

http://agritest84.cfppadevaucluse.fr/ ou https://reneta.fr/Le-test-d-activite-agricole

Comment candidater?

Pour plus de renseignement ou pour candidater, contactez AGRITEST 84 :

contact@adear84.fr

avec « AGRITEST84 » en objet de votre mail.

Le dispositif AGRITEST 84 est financé par





